

COMMUNE D'AITON

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-trois juin, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'AITON, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Benjamin CANOT, Maire.

Présents :

M. CANOT Benjamin - Mme BUGNON Frédérique - M. ROCHE Nicolas - Mme MICHEL Caroline - M. BERGERETTI Cyril - Mme GUILLOT Fabienne - Mme PITTON Céline - M. EL-HADEUF Jordane – Mme PARET Virginie - M. GIRAUD Patrice – M. ETELLIN Rémy - Mme MURAZ Véronique – M. LE CORRE François-Xavier - Mme DOMANGE Audrey - M. ARNAUD Michel

Absents excusés :

**Mme LE BEVER Christelle pouvoir à Mme DOMANGE Audrey
M. KELNER Franck pouvoir à Mme MICHEL Caroline
Mme MARJOLLET Lucile
M. PASCAL Rémi**

Secrétaire de séance : Mme MICHEL Caroline

Le compte rendu du conseil municipal du 12 avril 2021 est adopté à l'unanimité.

⇒ M. le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour :

- Décision modificative n° 4 au budget communal pour le changement de poteaux incendie à la Muraz d'en Bas

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, la modification de l'ordre du jour.

1. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION CLIF : COMITE LOCAL INSTALLATION ET FONCIER

M. Jacky Demonnaz, Maire de Bonvillaret et élu à la Communauté de communes Porte de Maurienne et M. Martin Schoch de la Chambre d'Agriculture sont venus présenter le Comité Local Installation et Foncier (CLIF). Ce comité regroupe l'ensemble des acteurs (élus, agriculteurs, porteurs de projet, safer...) pour des projets d'installation et de maintien des exploitations agricoles sur le territoire de la Maurienne.

Le comité accompagne dans les prises de décisions, mais la commune reste décisionnaire. Lors de l'attribution de parcelles agricoles, le CLIF ne remplace pas la CDOA Commission départementale d'orientation agricole, qui définit les ordres de priorités, mais peu organiser une rencontre pour fixer une convention d'accord. Le CLIF joue un rôle de médiation.

M. Etellin pose la question pour savoir si la commune peut toujours attribuer ses terrains. M. Schoch répond qu'après classement des demandes par la commission départementale, en cas d'égalité, le propriétaire prend la décision finale.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de ne pas faire appel au CLIF.

2. BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE N°2 : VENTE VEHICULES ET MATERIELS

Pour enregistrer les ventes de véhicules et de matériels techniques, plusieurs écritures comptables sont nécessaires et les crédits n'ont pas été inscrits au budget.

M. le Maire propose la modification budgétaire ci-jointe :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 192 : plus/moins value cession d'immo		56 128.50 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section		56 128.50 €
D 675 : Valeur comptable immob. cédées		60 278.50 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section		60 278.50 €
R 024 : Produits des cessions	4 150.00 €	
TOTAL R 024 : Produits des cessions	4 150.00 €	
R 21571 : Matériel roulant		6 240.00 €
R 2182 : Matériel de transport		54 038.50 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section		60 278.50 €
R 7761 : Différences sur réalisations (-)		56 128.50 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre entre section		56 128.50 €
R 775 : Produits des cessions d'immob.		4 150.00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels		4 150.00 €

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette DM n°2.

3. BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE N°3 : INSTALLATION NOUVEAUX CONTENEURS

Les conteneurs semi-enterrés pour les déchets et tris à l'Amoudru et devant l'école sont régulièrement pleins. Le Sirtom de Maurienne a confirmé les chiffres et donne un nouveau conteneur pour l'Amoudru et deux autres devant l'école.

Au budget, il été prévu l'achat de 2 nouveaux conteneurs et non 3.

M. le Maire demande l'autorisation au conseil pour modifier le budget comme indiqué ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2151-119 : VOIES COMMUNALES	4 500.00 €	
D 2181-127 : CONTAINERS SEMI ENTERRES		4 500.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	4 500.00 €	4 500.00 €

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette DM n°3.

4. AJOUT D'UNE DECISION MODIFICATIVE N°4 AU BUDGET COMMUNAL

Lors de travaux réalisés par le syndicat des eaux à la Muraz-d'en Bas, un poteau incendie a été remplacé. Les poteaux incendies étant de compétence communale, cette charge est à inscrire au budget.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 21568-126 : INCENDIE		3 500.00 €
D 2181-104 : AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS	3 500.00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	3 500.00 €	3 500.00 €

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette DM n°4.

5. BUDGET COMMUNAL : AVENANTS TRAVAUX OFB

Les travaux avancent dans le bâtiment communal loué à l'OFB. La réception des travaux devrait avoir lieu à la fin de l'été. Plusieurs modifications ont été apportées au projet initial. Notamment, un renfort du plancher entre le rez-de-chaussée et le 1er étage. Une chape fluide est aussi préconisée pour rattraper les importantes différences de niveaux de sols.

Montant des marchés selon les avenants :

Lot 2 – Maçonnerie :

Montant du marché avant avenant : 32 238,20€ HT

Montant de l'avenant : 6 109,80€
Montant du marché après avenant : 38 348€ HT

Lot 5- Revêtements de sols :

Montant du marché avant avenant : 17 085,32€ HT
Montant de l'avenant : 6 324,76€
Montant du marché après avenant : 23 410,08€ HT

Après délibération, le Conseil Municipal valide à l'unanimité ces avenants et autorise M. le Maire à signer les documents du marché.

6. PROJET EIFFAGE GENIE CIVIL

M. le Maire rappelle que la société Eiffage était venue présenter avec l'agence Teréo, lors du conseil municipal du 12 avril 2021, un projet d'aménagement du lac des Gabelins, en contrepartie de dépôt de matériaux du chantier Lyon-Turin.

Pour le chantier Lyon-Turin, la société Eiffage génie-civil souhaite proposer leur candidature pour le lot « gestion et valorisation des matériaux d'excavation » (GEME). Dans le projet initial du Lyon-Turin, les matériaux excédentaires partent dans des carrières dans l'Ain et en Isère. L'idée de la société Eiffage, est de valoriser ces matériaux en les déposant sur un site plus proche du chantier et d'y associer un projet d'aménagement de territoire.

Le lac des Gabelins, situé au fond de la plaine d'Aiton, répond à cet objectif, en déposant près de 2 millions de m² de matériaux pour aménager les abords et le lac des Gabelins.

Ce projet amène beaucoup d'interrogations sur l'organisation du chantier, l'aménagement du lac, l'accord préalable du centre pénitentiaire, de l'association de pêche et des habitants.

Avant de définir les conditions de réalisation de ce projet, M. le Maire souhaite dans un premier temps connaître l'avis de chaque élu.

L'ensemble du Conseil Municipal est invité à voter à bulletin secret à la question : « Etes-vous intéressé par l'éventuel aménagement du lac des Gabelins ? »

Après délibération, **avec 10 voix pour et 7 voix contre**, le Conseil Municipal donne son accord de principe pour un possible aménagement du lac des Gabelins.

M. le Maire précise que cette décision sera communiquée à l'entreprise Eiffage, qui représentera le projet au conseil.

Par la suite, le Conseil Municipal sera de nouveau invité à valider ce projet et les conditions de réalisation.

7. ADRESSAGE : NOUVEAUX NOMS DE RUE

Mme Michel rappelle l'importance de bien numéroter chaque maison, pour pouvoir identifier rapidement les entrées, notamment pour les secours, les livreurs... Pour certains endroits, il était nécessaire de donner un nom de rue, comme dans les lotissements qui disposent de deux voies. Une commission d'adressage a été créée pour déterminer les noms de rues et a opté également pour un sondage auprès des habitants du lotissement Mona Lisa et du Clos Soleil, afin de connaître l'avis des principaux intéressés.

Pour le lotissement Clos Soleil un choix a pris l'avantage (impasse des Aroles et impasse des Pins), mais pour le lotissement Mona Lisa, les réponses au questionnaire étaient à égalité.

Après délibération, le Conseil Municipal a validé l'impasse des Noisetiers et impasse des Cerisiers pour le lotissement Mona Lisa et valide les nouveaux noms de rue suivants :

65	IMPASSE DES CHATAIGNIERS
66	IMPASSE DE LA BELLE ETOILE

67	IMPASSE DES AROLES
68	IMPASSE DES PINS

69	ALLEE DES ALPES
70	ALLEE SAINTE ROSE
71	IMPASSE DES NOISETIERS
72	IMPASSE DES CERISIERS
73	IMPASSE DE L'ARC

74	IMPASSE DE L'ISERE
75	CHEMIN DE LA DIGUE
76	ROUTE DES CHAVANNES
77	ROUTE DU PLAN

8. LOCATIONS LOGEMENTS COMMUNAUX

Suite au départ de plusieurs locataires dans les logements près du Clos Fleuri, des travaux ont été réalisés dans les logements 3 et 5 (peinture et sol). M. le Maire propose de fixer un montant de loyer unique pour ces T2 au fur et à mesure du départ des locataires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le prix des loyers à 300€/mois et les charges à 70€/mois. Le prix du loyer est indexé chaque année en fonction de l'indice des loyers et les charges sont ajustées chaque année en fonction des dépenses réelles.

9. PROJET DE BAIL POUR UNE SALLE DU FORT

La mairie a été sollicitée pour une recherche de local pour ouvrir une salle de sport. Après avoir visité les salles au fort situées à l'étage, un porteur de projet est fortement intéressé. Avant d'accepter le projet et de signer un bail de location, le conseil souhaite avoir une présentation plus précise du projet.

10. NOUVEAU FONCTIONNEMENT DE LA GARDERIE

Le nouveau logiciel de cantine de chez Berger Levrault permet également de gérer la garderie. Les tablettes remplaceront les tickets papier et permettront aux agents de noter directement la présence des enfants. Il n'y aura pas besoin d'inscription le matin. En revanche, pour le soir, les parents pourront inscrire leur(s) enfant(s) jusqu'à 13h30 le jour même. Ce système permettra une vérification des présents. Les tarifs restent inchangés, à l'heure, à la demi-heure et maintenant aussi au ¼ d'heure.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce changement de fonctionnement de la garderie.

11. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE

Un nouveau logiciel cantine a été mis en place pour simplifier le fonctionnement des réservations. Désormais, les parents inscrivent leurs enfants à la cantine à la semaine (au plus tard le lundi soir pour la semaine d'après).

Suite à ces évolutions, le règlement de la cantine et de la garderie doit être modifié.

Après délibération, le Conseil Municipal, valide le nouveau règlement.

12. DEMANDES DE SUBVENTIONS (EHPAD AIGUEBELLE ET L'OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS)

Après lecture des courriers de demandes de subventions, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le versement de 100€ pour le projet autour de l'environnement et de la nature de l'EHPAD d'Aiguebelle. Pour la demande de l'office national des anciens combattants, la commune attribuera une aide de 150€ pour l'année 2021.

13. VENTE ANCIEN LOCAL POUBELLE CHEMIN DE LA CARRIERE

Lors du Conseil Municipal précédent, M. le Maire avait présenté la demande de résidents du Mona Lisa II pour acheter à la commune l'ancien local poubelle Chemin de la Carrière. Le conseil avait décidé de le proposer dans un premier temps, au riverain qui habite juste à côté du local.

Après proposition faite, le propriétaire est intéressé pour l'acheter au tarif de 300€, comme la vente du local du Mona Lisa I.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'acte de vente. Il sera précisé à l'acquéreur que cette parcelle était prévue initialement pour une place de stationnement.

14. TRAVAUX CHEMIN DE LECANDIERS

Suite à la rénovation d'une ancienne ferme à la Muraz d'en Bas, le syndicat des eaux a indiqué que la canalisation d'eau potable devait être renouvelée avant remise en eau.

Après discussions, le syndicat des eaux réalisera la réhabilitation du réseau.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le versement d'une contribution aux travaux de 1500€ au syndicat des eaux pour l'ajout de regards de surveillance.

15. PRISE EN CHARGE DU LOGICIEL X'MAP DE LA REGIE DE GESTION DES DONNEES 73 PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES. DEMANDE D'UNE PARTICIPATION POUR CHAQUE COMMUNE.

En mars 2021, la communauté de communes Porte de Maurienne a validé l'abonnement collectif avec les communes de son territoire pour le logiciel X'MAP de la Régie de Gestion des Données de Savoie. La commune d'Aiton utilise depuis plusieurs années ce logiciel de données cadastrales, pouvant être développé aux réseaux existants, adressage...

La communauté de communes propose donc de prendre en charge l'abonnement pour toutes les communes et demande une participation de 1€/habitant pour chaque commune.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser la participation à la communauté de communes et autorise le Maire à signer une convention.

16. DIVERS

- Ecole :

Le Maire informe le Conseil qu'aucune classe ne fermera pour la rentrée scolaire de septembre. De nouvelles inscriptions ont permis de maintenir la totalité des classes. 136 élèves sont inscrits pour la rentrée.

- Frédérique Bugnon informe qu'un nouveau projet numérique a été accepté dans le cadre du plan de relance pour les écoles. Cette subvention permettra d'acheter de nouvelles tablettes numériques et des vidéo-projecteurs. Pour un investissement de 14 000€, l'état subventionne à hauteur de 70%.

- Véhicules épaves :

Plusieurs courriers ont été envoyés à des propriétaires de véhicules stagnants depuis plusieurs mois pour demander leur enlèvement.

- Cuisine centrale :

Fabienne Guillot demande l'avancement de la cuisine centrale. Benjamin Canot répond que la communauté de communes porte le projet. De plus en plus de communes sont intéressées par cette cuisine centrale (entre 1300 et 1500 repas). Le recensement des informations de l'ensemble des communes a pris du temps, mais le projet avance.

- Circulation :

Fabienne Guillot fait part de son inquiétude face à la possibilité d'interdire le passage des camions dans le tunnel du Mont Blanc. Le trafic augmenterait en Maurienne. Benjamin Canot n'a pour l'instant aucune information officielle sur ce projet.

- Pour le problème des passages de poids lourds dans la commune, Nicolas Roche annonce que des essais de caméras vont bientôt être réalisés.

Fin de la séance 21h20